



©Cécile Fournier

CULTURE, ENFANCE JEUNESSE

Un nouvel horizon pour la culture et la jeunesse : signature du 1er contrat CTEJ de la Manche

Dans le cadre de notre politique de développement culturel portée par le service de la promotion du territoire, nous souhaitons favoriser la démocratisation et l'accès à la culture dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, l'Agglo s'engage dans le dispositif « Culture Territoire Enfance Jeunesse » (CTEJ) déployé par l'État et signe le 1er contrat de la Manche !

Publié le 5 octobre 2023

Principes du contrat « Culture Territoire Enfance Jeunesse » (CTEJ)

Le contrat « Culture Territoire Enfance Jeunesse » est un dispositif déployé par l'État qui est adossé à un diagnostic du territoire.

Les partenaires, signataires du contrat

l'État : ministère de la Culture et ministère de l'Éducation nationale
le Département de la Manche
Saint-Lô Agglo
la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche

Durée du contrat « Culture Territoire Enfance Jeunesse »

Le contrat est signé pour 3 ans

Public cible

URL de la page : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/actualites/un-nouvel-horizon-pour-la-culture-et-la-jeunesse-signature-du-1er-contrat-ctej-de-la>

Les jeunes de 0 à 25 ans

Objectif

Permettre aux jeunes de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Le contrat Saint-Lô Agglo

La jeunesse et la dynamisation culturelle sont 2 enjeux forts pour l'Agglo, inscrits dans nos compétences et dans notre projet de territoire tant sur le pilier de l'équilibre et de la solidarité territoriale que sur celui de l'attrait de nouveaux actifs.

Le contrat CTEJ va permettre la mise en œuvre d'actions culturelles transversales avec les partenaires institutionnels et associatifs en direction du public jeune du territoire au profit d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.

Parmi, les jeunes de 0 à 25 ans, une attention particulière sera portée au public des écoles, établissements scolaires et structures éloignés de la culture et situés en milieu rural.

Les objectifs du contrat CTEJ en direction des jeunes

Le contrat CTEJ est un contrat-cadre. Chaque année un avenant précisera les priorités, les actions et le public cible.

assurer un parcours culturel de qualité basé sur :

la rencontre avec des œuvres, des artistes et des lieux

les pratiques

les connaissances

articuler l'accès à la culture sur les différents temps de l'enfant et des jeunes

faire découvrir les richesses artistiques et culturelles du territoire

coordonner les projets d'action culturelle

Tous les jeunes du territoire sont concernés.

La 1^{ère} année, 2 publics sont ciblés prioritairement, les 3-5 ans et les étudiants

Rôle des partenaires

Département de la Manche : soutien à la mise en œuvre du contrat CTEJ dans le cadre des financements des projets déjà accompagnés et mobilisation de ses partenaires culturels pour répondre aux appels à projet sur le territoire

Éducation nationale : mobilisation et formation des équipes éducatives sur le territoire, accompagnement et évaluation des projets

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : participation financière et accompagnement des actions

Caisse d'Allocations Familiales : soutien à la mise en œuvre du contrat CTEJ dans les initiatives favorisant l'éveil artistique dans les équipements déjà accompagnés et l'accès aux ressources culturelles

*Financement du contrat CTEJ : 20 000 € /an sur les 3 ans dont
10 000 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
10 000 € de Saint-Lô Agglo*



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00